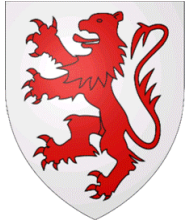


REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Hérault



Gigan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE DE LA COMMUNE DE GIGAN**
D03-2023

OBJET : INSTALLATION DE CLIMATISATION ECOLE HAROUN TAZIEFF – LES TECH' DE L'HABITAT

Monsieur le Maire de la Commune de Gigan,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2122-22 et L 2122-23;
- Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, lui donnant délégation conformément aux textes susvisés,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5,
- Vu les diverses propositions transmises pour cette opération,
- Considérant la nécessité d'installer plusieurs systèmes de climatisation sur les lieux suivants : classe CP/CE1, le bureau du direction, le bureau de la psychologue, les classes ULIS/CE2/CM1/CM2, ainsi que la salle RASED.

DECIDE

- D'approuver le devis LES TECH' DE L'HABITAT pour l'installation de système de climatisation :

Montant : 29 574,08 € HT.

- Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal,
- Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision,
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Gigan, le 17 mars 2023

Le Maire,
Marcel STOECKLIN

